

Arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000, portant visa du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne.

Le ministre des finances,

Vu la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier et notamment ses articles 29 et 31,

Arrête :

Article unique. - Est approuvé, le règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne annexé au présent arrêté.

Tunis, le 17 novembre 2000.

Le Ministre des Finances

Taoufik Baccar

Vu

Le Premier Ministre

Mohamed Ghannouchi